



COMMUNE DE FARGES
PROCÈS-VERBAL VALANT COMPTE-RENDU
Conseil Municipal n° 20 - Séance du 31 mai 2022

Celui-ci s'est réuni à la Salle du Conseil de la Mairie, 870 Rue de la République, 01550 Farges, après convocation envoyée le 24 mai 2022, sous la Présidence de Monique GRAZIOTTI, Maire.

Présents : GRAZIOTTI Monique – LUCK Guillaume – ZEIGER Véronique – BESTMANN Patrick – BILLON-BRUYAT Raphaël - BERGES Sébastien - EWERT Birgit - ROUAULT Steven

Absents excusés : DEFUIDE Dorianne – BADANO Vanessa- CHASSAGNE Huguette

Absents : DIEUDE Benjamin - LEVEUGLE Isabelle

1. Conseil Municipal :

Désignation de la secrétaire de séance : ZEIGER Véronique

Procès-verbal N° 19 : Accepté sans remarque

Accepté à l'unanimité

2. Communauté d'agglomération du Pays de Gex : les comptes rendus des réunions sont disponibles sur le site de la CAPG et au secrétariat de la Mairie.

3. Urbanisme : ont été reçues les demandes d'urbanisme :

DP : ALVES Nelson, EDF ENR pour M. BLECHSCHMIDT, PIMENTA Lionel, BELABBAS Linda (rejeté), CORONA Rosa, DUDZIAK Fany, MERMILLON Serge, JULIET Franck, CHAPUIS Nicolas (rejeté)

PC : Modificatif GALLOIS David

DÉLIBÉRATIONS :

- **Demande de subvention au Département pour les travaux de voirie 2023** : Lors de sa séance du 14.12.2021, le Conseil Municipal a attribué les lots du marché de travaux pour l'aménagement du carrefour au croisement de la rue de la République la sécurisation de la traversée du village et des trois rues Pierre Malfant, Quart d'Avo et Charles Jaquinod, pour les tranches fermes de 2022, ainsi que pour les deux Tranches Optionnelles 01 et les Prestations Supplémentaires Éventuelles (PSE) pour 2023.

Il est proposé d'effectuer une demande de subvention auprès du Département au titre des Équipements de Proximité des Communes pour l'ensemble des travaux prévus en 2023.

Le groupement d'entreprises COLAS / DESBIOLLES retenu pour le lot n°1 – voirie et réseaux divers, propose un montant de 501 912,35 € HT pour les deux tranches optionnelles 01 et 36 916,50 € HT pour les deux PSE, soit 538 828,85 € HT au total.

Accepté à l'unanimité

- **Demande de subvention au Département pour les travaux de réhabilitation thermique de certains bâtiments communaux (stores, fenêtres, portes)** : Dans un souci d'économies d'énergies, il est proposé un projet de travaux de rénovation énergétique de certains bâtiments communaux.

Dans le cadre de son Pacte de Territoire, le Département de l'Ain renforce son soutien aux projets en faveur de la transition écologique et de la préservation du patrimoine, il est donc suggéré au Conseil Municipal d'effectuer une demande de subvention auprès du Département pour ces travaux de réhabilitation thermique au titre de la Transition Écologique, volet Adaptation au Changement Climatique, pour les bâtiments de l'école, de la poste et de la mairie.

Il s'agit de la phase 1 dont le montant s'élève à 87 407,70 € HT, les honoraires de maîtrise d'œuvre sont estimés à 6 % du montant HT soit 5 300 € HT, soit 92 707,70 € HT subventionnable à hauteur de 20 %, soit 18 541,54 €.

Accepté à l'unanimité

- **Demande de subvention au Département pour le parc à vélos solaire rue de la République** : Au cours des travaux d'aménagement du carrefour au croisement de la rue de la République, il est prévu l'installation d'un parc à vélo solaire sur la voie publique.

Dans le cadre de son Pacte de Territoire, le Département de l'Ain renforce son soutien aux projets en faveur de la transition écologique et de la préservation du patrimoine, il est donc proposé au Conseil Municipal d'effectuer une demande de subvention auprès du Département pour l'acquisition d'un parc à vélo solaire sur la voie publique de cet agencement, au titre de la Transition Écologique volet Mobilités Durables.

Le devis de l'entreprise PARC & SPORTS retenu pour le lot n°2 – espaces verts s'élève à 20 075 € HT, subventionnable à hauteur de 20 % soit un montant de 4 015 €.

Accepté à l'unanimité

- **Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre signé avec le cabinet URBALAB pour les travaux de la Voie Verte :** Suite au retard pris par l'entreprise SER SEMINE lot n°1 – Aménagement de la voie, notamment dû aux intempéries qui ont fortement ralenti le séchage des matériaux, le cabinet de maîtrise d'œuvre URBALAB sollicite auprès de la commune de Farges une rémunération complémentaire de 4 200 € HT soit 5 040 € TTC. Le montant initial du contrat était de 20 000 € HT soit 24 000 € TTC, l'avenant porte la mission, à ce jour, à 24 200 € HT soit 29 040 € TTC. **6 voix pour, 1 voix contre**

Arrivée de Mme EWERT Birgit (20h45)

- **Majoration de la taxe d'aménagement :** La taxe d'aménagement (TA) est applicable à toutes opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme, et qui change la destination des locaux dans le cas des exploitations agricole. En application de l'article L. 331-5 du code de l'urbanisme et par délibération adoptée avant le 30 novembre, les communes ou établissements publics de coopération intercommunale bénéficiaires de la part communale ou intercommunale de la TA fixe le ou les taux applicables à compter du 1^{er} janvier de l'année suivante. Plusieurs secteurs sont proposés pour une TLE à 20% :

Parcelles N° B 93, OAP Chef-Lieu, OAP La Carrière, Hameau d'Asserans : sommet et bas de la rue du 19 août 1944.

Accepté à l'unanimité

- **Décision modificative n°1 / 2022 :** À la suite de la délibération n° DEL2022-18 du 05.04.2022, la société ATC France, mandatée par ORANGE, versera une rétribution annuelle de 3 500 € net au titre d'une redevance d'occupation du domaine public concernant la parcelle n° ZD 223. Il convient d'affecter cette recette à l'adhésion à la plateforme en ligne Prof'Express ainsi qu'à l'achat de la parcelle B5. **Accepté à l'unanimité**

- **Modification du tableau des emplois à compter du 01.09.2022 :** Il est rappelé qu'à compter de la rentrée scolaire 2022 / 2023, le service périscolaire de la commune de Farges sera entièrement géré par l'association Familles Rurales Enfance et Jeunesse (AFREJ). Il convient d'adapter le tableau des emplois en conséquence à compter du 22/08/2022.

Accepté à l'unanimité

- **Tarifs cantine et périscolaire à compter du 01/09/2022 :** La reprise de la gestion du service périscolaire par l'AFREJ implique une révision des tarifs de la cantine et du périscolaire, et l'ajout d'une nouvelle grille tarifaire pour le mercredi. La situation mondiale due à la guerre en Ukraine implique également des hausses prévues de la part du fournisseur de repas. Après présentation des différentes propositions étudiées par des membres de la commission scolaire et un échange de points de vue constructif, les éléments suivants sont délibérés :

Quotient familial :

A	0 à 670
B	671 à 940
C	941 à 1500
D	1501 à 2000
E	2001 à 2500
F	2501 et +

Accepté à l'unanimité

Tarifs cantine :

0 à 670	4.80 €
671 à 940	5.30 €
941 à 1500	5.90 €
1501 à 2000	6.20 €
2001 à 2500	6.60 €
2501 et +	7.10 €
	8.00 € urgences

4 voix pour, 4 voix contre (article L.2121-20 du CGCT)

Tarifs périscolaire :

0 à 670	3.40 €
671 à 940	3.60 €
941 à 1500	3.90 €
1501 à 2000	4.10 €
2001 à 2500	4.30 €
2501 et +	4.50 €

Accepté à l'unanimité

Tarifs périscolaire du mercredi :

QF	Journée avec repas 07h30-18h30	Matin 07h30-12h00	Après-midi 13h30-18h30	Repas seul
A	19.50 €	8.50 €	9.50 €	4.80 €
B	21.50 €	9.50 €	10.50 €	5.30 €
C	23.50 €	10.50 €	11.50 €	5.90 €
D	25.50 €	11.50 €	12.50 €	6.20 €
E	27.50 €	12.50 €	13.50 €	6.60 €
F	29.50 €	13.50 €	14.50 €	7.10 €

Accepté à l'unanimité

Pour les enfants d'autres communes une majoration de 4.00 € serait appliquée sur chaque tarif

DIVERS :

- ❖ **Suivi des différents chantiers en cours sur la commune :**
Voie verte : les travaux sont à bout touchant. La réception de l'ouvrage est prévue le 07.06.2022.
Carrefour Sud : pose et fin de pose des bordures au carrefour et route d'Asserans, les CSE et feux sont posés, terre remise en forme, pose des pavés dès le 20.06.2022. Nous sommes en attente du choix pour les arbres et arbustes qui seront plantés à l'automne. Pose des abris bus mi-juillet 2022. Les délais sont actuellement tenus.
Bâtiment du périscolaire : l'avancement se fait selon le planning, le doublage a été posé, les bâtis des sanitaires sont en cours de pose, les chapes vont prochainement être exécutées. La planification reste toujours sur une fin de travaux en juillet 2022.
- ❖ **Lettre de la CAPG pour une recherche de terrain pour les gens du voyage** : la Mairie n'a pas de terrain à mettre à disposition.
- ❖ **Impayés** : des relances ont été faites pour les factures de cantine/garderie encore en souffrance. Des exclusions ont même été prononcées. Cela a eu un effet bénéfique, nous remarquons une nette amélioration de la situation. Des régularisations arrivent régulièrement.
- ❖ **Contentieux R. Fontaine** : lors de la déclaration de travaux pour les parcelles B 173 et B 174 par NEOWI, un dossier contentieux a été déposé contre celle-ci par M. R. Fontaine. La commune a gagné lors du jugement établi par l'instance judiciaire compétente. M. R. Fontaine fait recours à cette décision. Mme la Maire demande l'autorisation, aux membres du conseil, d'établir le mémoire pour le Tribunal. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.
- ❖ **Rue du Maroni** : le début des travaux est prévu pour le 08.06.2022. Pour la circulation des riverains des feux sont prévus selon la méthodologie suivante : 1 sous le cimetière et un deuxième vers le parking côté route de Pougny. Les riverains ont reçu un courrier d'informations à ce sujet.
- ❖ **Crèche de Collonges** : 3 places sont réservées pour la Commune. Cette année, encore, aucun dossier n'a été retenu pour Farges (incomplet, ne rentrant pas dans les attributions).
- ❖ Madame la Maire a rencontré M. Machard, ce dernier a rendu le bornage des parcelles B 83 et B 82 (carrefour) demandé début 2021. D'autres sujets ont été abordés.
- ❖ **RAM (Relais Assistante Maternelle)** : 3 séances sont prévues entre mai et juin 2022 à l'école. La première ayant déjà eu lieu a permis à 9 enfants accompagnés par 3 nounous de profiter de la salle de motricité. La Commune a eu un très bon retour sur cette expérience.
- ❖ Dès septembre 2022, à la reprise des activités du périscolaire par l'AFREJ permettra à leurs agents d'avoir une remise importante des frais sur les inscriptions. Pour les autres agents communaux ces frais seront conservés comme actuellement.

Séance levée à 22 h 20

La secrétaire de séance,

Véronique ZEIGER



La Maire,

Monique GRAZIOTTI



